

# CCT SOINS LONGUE DURÉE

Chère membre, Cher membre,

**La convention collective de travail des soins de longue durée a été signée le 22 janvier 2024, après 18 mois de travail intense ! Votre syndicat a œuvré pendant de nombreuses années à la réalisation de ce projet d'envergure. Aujourd'hui, à la faveur d'une volonté politique affirmée et de financements octroyés par le canton, cette CCT est enfin une réalité.**

La convention collective de travail des soins de longue durée concerne l'ensemble des personnels des EMS et CMS valaisans (exception faite des organisations de soins à domicile privés), soit près de 7'000 personnes, toutes professions confondues (personnels soignants, de la logistique, de l'hôtellerie, de l'administration, etc.).

C'est à la date symbolique du 1<sup>er</sup> mai, jour de la fête du travail, que VOTRE convention collective entrera en vigueur, et ce aussi grâce au soutien que vous apportez à votre syndicat.

**GRAND MERCI** à toutes et tous, pour votre fidélité et votre solidarité, qui permettent de faire évoluer les conditions de travail dans vos professions et vos secteurs d'activités. Nous sommes fiers de vous représenter dans les négociations et nous réjouissons de vous rencontrer prochainement

sur votre lieu de travail ou dans nos locaux pour partager avec vous le résultat de notre engagement en votre faveur.

La convention collective qui vient d'être signée n'est que le premier pas vers l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des soins de longue durée en Valais. Nous avons besoin de vous pour poursuivre le travail : connaître vos besoins, vos souhaits, pour que votre emploi de demain corresponde davantage à vos attentes.

**ENSEMBLE,**  
**engageons-nous pour**  
**l'amélioration des conditions de**  
**travail dans la santé !**

Invitez vos collègues à  
rejoindre le Syndicat  
aux adresses ci-des-  
sous ou via le QR-Code !

